

Bulletin de la Section Académique de Limoges du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public

Déposé le 22/09/2017

BIMESTRIEL N°214 SEPTEMBRE-OCTOBRE 2017

DES MOTS, TOUJOURS DES MOTS... RIEN QUE DES MAUX !

« Mal élu » mais « bien élu » tout de même, le Président pressé n'a pas failli à sa parole : il faut aller vite dans les réformes disait-il et il va vite !

Il faut dire, qu'il n'est pas entravé par une quelconque opposition, puisque le paysage politique post-électoral n'est qu'un champ de ruines... Dans ce contexte, la « France en marche » a les coudees franches.

Celui qui se voulait, qui se montrait, si proche du peuple lors de la campagne électorale, sitôt élu n'a pas tardé à révéler son vrai visage, en paradant devant la pyramide du Louvre.

Du Louvre jusqu'à Athènes, il y a quelques jours, où il se met en scène face au Parthénon, il trace son chemin en chef d'état « Jupitérien » tel qu'il se voyait déjà en octobre 2016.

Emmanuel Macron « marche sur l'eau », tout lui réussi (!) et il se permet tout, y compris des « bons mots », qu'une communication réglée au dixième de millimètre, n'a pas manqués de révéler.

Les derniers en dates, officiellement assumés, qualifiaient les opposants à ses réformes en cours ou à venir, de

« fainéants, cyniques et d'extrêmes ».

Pour trouver « grâce » à ses yeux, il faudrait donc accepter sans broncher cette purge libérale qui, pour notre plus grand bien, nous garantit l'insécurité sociale et professionnelle, la détérioration des conditions de travail, la précarité comme seul horizon : question cynisme, c'est certain, Monsieur Macron n'a pas de leçon à recevoir !

Ces mots cinglants, infligés injustement à des millions de travailleurs, ressentis comme une insulte et du mépris ne tomberont pas dans l'oubli.

A peine prononcés, ils tournent en boucle dans la conscience collective. A chaque mauvais coup, ils refont surface, gagnent en intensité et confortent notre détermination d'opposants à sa politique.

Finalement les « bons mots » de Monsieur Macron pourraient s'avérer être le meilleur terreau de la contestation : « œil pour œil ; maux pour mots » !

⇒ **Jean-Pierre DURTH**



⇒ SOMMAIRE

P.2,3 et 4 : Révision d'affectation, TZR, Stagiaires
P.5, 6, 7 et 8 : Dossier PPCR
P., 9 : CDEN Creuse : des avancées notoires !
P. 9 : STAPS
Page 10 : Mobilisation des retraité-e-s
Page 11 et 12 : stage de formation syndicale :

stage Agir et stage Egalité / Arts du cirque
Page 13, 14 et 15 : Action « privés de piscine », le SNEP dans la presse
Page 16 : Aquapolis : Audience Limoges Métropole
Pages centrales : fiche de syndicalisation, programme du SNEP Limoges et tract 10 octobre

⇒ Mutations intra-académiques

Une révision d'affectation a été décidée à titre définitif le 18 juillet.

Ainsi, dans le respect du barème d'affectation, Leïla Benzekri (collège Nadaud de Guéret, 23) obtient le poste du collège Nantiat (87) suite à une vacance tardive de celui-ci.

⇒ TZR

Après 2 années de hausse consécutives, le mouvement 2016 a vu le nombre de TZR diminuer significativement, le nombre d'entrants dans l'académie étant sous-calibré au regard du nombre de collègues obtenant une mutation inter-académique. Au final, 6 en moins au regard de l'an passé.

Le Groupe de Travail (GT) rattachement administratif n'a pas vu de modification significative cette année, peu de demande de changement de RAD ayant été effectuée, et le respect de la carte-cible académique (répartition équitable des TZR sur l'ensemble du territoire) n'a pas permis de satisfaire les rares demandes.

La phase d'ajustement (3è tour du mouvement qui correspond à l'affectation des TZR soit sur des BMP — en affectation de courte/moyenne durée ou en affectation à l'année —, soit sur des suppléances) a eu lieu le 18 juillet, après les ajustements de structures des établissements. Toutes nos propositions n'ont pas été entendues, même si nous avons pu améliorer de façon significative le projet du rectorat (1/3 des propositions) au regard des éléments suivants :

- ⇒ Les vœux émis par les TZR
- ⇒ La proximité de leur RAD
- ⇒ Leurs barèmes respectifs
- ⇒ Les remontés de besoin que les collègues nous ont fait parvenir (merci aux collègues qui répondent aux enquêtes de préparation de rentrée : grâce à eux la situation de nombreux collègues peut se trouver améliorée).

Sur les 31 TZR de l'académie, après les ajustements de rentrée :

- ⇒ 5 sont indisponibles (congés divers ou chargé de mission)
- ⇒ 10 sont en Corrèze, parmi eux : 1 reste disponible pour des suppléances de courte ou moyenne durée, un est en attente de suppléance longue programmée, 7 sont en AFA et 1 en suppléance longue
- ⇒ 4 sont en Creuse (+1 indisponible) : 3 sont en AFA et un reste disponible
- ⇒ 12 sont en Haute-Vienne (+4 indisponibles) : 5 sont en AFA, 5 en suppléances de moyenne ou longue durée, 1 en attente de suppléance longue programmée, 1 reste disponible.

Un collègue en CDI est en suppléance de moyenne durée.

Certains TZR étaient déçus de leur affectation, cela est malheureusement fréquent comme pour les mutations ou les promotions. **Cependant, quand il s'agit de collègues (qui reçoivent les fil d'info du SNEP leur indiquant le fonctionnement des GT et les démarches à suivre) qui ne font pas de vœu et ne nous contactent pas au préalable, les reproches faits aux militants qui consacrent un temps et une énergie considérables, y compris pendant leurs vacances, à chercher à améliorer les situations de chacun, restent difficiles à accepter...**

Ceci étant dit, on peut le constater, le nombre de TZR disponibles n'augure pas de remplacements efficaces cette année, et un certain nombre de collègues contractuels seront probablement embauchés (6 dont 2 CDI, ont été embauchés tout ou partie de l'année dernière).

Nous vous encourageons à nous faire remonter les besoins apparaissant dans vos établissements, car il s'agit bien ici à la fois de la continuité du service public d'éducation en EPS et de la politique académique et nationale d'emploi : chaque besoin non couvert rapidement est un argument de plus pour demander une augmentation du calibrage et in fine du nombre de postes offerts aux différents concours.

PHASE D'AJUSTEMENT du 18 juillet 2017 (avec ajustements de rentrée au 14-09-2017)							
31 TZR (5 indispos) & 1 CDI	DPT	NOM	RAD 2017	AFA	AFA2	AFA3	Suppléance
10 TZR	19	Freichinier Yohan	Clg Voltaire Ussel	Clg Neuvic	Clg Ussel	EREA Meymac	
	19	Gaillard Romain	Clg Jean Moulin Brive	LP Cabanis	SEP Danton Brive		
	19	Gautier Séverine	Ly Egletons	Clg Bort-Les-Orgues	LP Bort-Les-Orgues		
	19	Lepinasse Amandine	Clg Objat				
	19	Martinie Nicolas	Clg Beynat	Clg Beynat	Clg Larche		
	19	Paronneau Julien	Clg Lurçat Brive	Clg Lurçat Brive			
	19	Piboteau Céline	Clg Seilhac	Clg Treignac	Clg Corrèze	Clg Meymac	
	19	Robert Sylvaine	Ly Edmond Perrier Tulle				
	19	Souteyrand Xavier	Clg V Hugo Tulle	Clg V. Hugo Tulle	SES V. Hugo Tulle		
	19	Tonnelat Jonathan	Clg Jean Moulin Brive				Clg J. Moulin Brive
5 TZR (1 indispo)	23	Cagniard Pauline	Ly Loewy La Souterraine	Ly Loewy La Souterraine	LP St Vaury		
	23	Dufour Louis	Ly Bourdan Gueret	Clg Nadaud Gueret			
	23	Ivanès Arthur	Clg Parsac				
	23	Le Duc Olivier	Clg Felletin	Clg Auzances	Clg Boussac		
16 TZR (4 indispos)	87	Andrieux Aurélien	Clg Blum Limoges	Ly Gay-Lussac Limoges	Ly Renoir		
	87	Bost Maryline	Clg Donzelot Limoges				
	87	Chauzy Rémi	Clg Pierre-Buffière				Ly Eluard St-Junien
	87	Chene Julien	Clg Maurois Limoges	Clg St Yrieix	LP St Yrieix & Ly St Yrieix	Clg Aix s/ Vienne	
	87	Combette Alexandre	Clg Renoir Limoges				Clg Renoir Limoges
	87	Fanjul Karine	Clg L. Michel St Junien	Clg Bellac	LP Vaillant St-Junien		
	87	Gauthier Sylvain	Clg Langevin St-Junien				Clg Rochechouart
	87	Grzegorzcyk	LP Pagnol Limoges				Clg Ambazac
	87	Restoin Claire	Clg Nexon				
	87	Roux Mélanie	Clg Ventadour Limoges	LP Dautry Limoges	Clg Calmettes Limoges		
	87	Virondeau Adrien	Clg Bellac				Clg Bellac
	87	Wagler Nicolas	Clg Donzelot Limoges	SES A. France Limoges	Clg A. France Limoges		
CDI (1)	87	Grand Jean-Marc	Clg Donzelot Limoges				Clg Maurois Limoges

⇒ Stagiaires

Cette année encore, le nombre de lauréats du concours externe dans notre académie est important et c'est une grande satisfaction (18 admis pour 32 admissibles). A l'issue du mouvement inter des stagiaires, 2 lauréats n'ont pu rester affectés dans l'académie et effectuent leur année de stage dans une autre académie. Au final, nous avons 22 stagiaires cette année : 16 capétiens limousins promotion 2017, 3 lauréats 2016 en prolongation de stage (et restent donc dans l'académie), 1 lauréat du concours réservé 2017 et 2 stagiaires issus de la liste d'aptitude d'accès au corps des Professeurs d'EPS.

Leur affectation, effectuée au regard de leur domicile et de leur barème, a été entérinée en GT au rectorat le 18 juillet (4 améliorations d'affectation au regard du projet initial du rectorat).

BENAZETH	LOU	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Clg Saint-Sulpice-Laurière
BERTHELET	QUENTIN	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Lyc Limosin Limoges
BICHAUD	CHARLIE	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	LP Bellac
BOURG	KEVIN	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Clg Limosin Limoges
BOURRIQUET	GUILLAUME	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Clg Saint-Mathieu
CHACQUENEAU	MANON	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Lyc Gay-Lussac Limoges
DA COSTA	MAXIME	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Clg Ventadour Limoges
DELFOUR	MARVEEN	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Clg Objat
DESENFANT	ADRIEN	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Clg Ussel
FLACASSIER	ELODIE	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Clg Rollinat Brive
GAUTREIX	ELLIOT	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Clg Lurçat Brive
LECLERCQ	MARTIAL	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Lyc Bourdan Guéret
LECLERE	CHARLOTTE	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Clg Isle
MARTHON	SYLVAIN	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Lyc Gay-Lussac Limoges
MECHINEAU	ULRIC	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Clg Rochechouart
ROY	MAXIME	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Clg Maurois Limoges
CHATARD	OCEANE	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Lyc Valadon Limoges
CHAIGNEAU	LAURIE	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Lyc Dautry Limoges
CAPET-KLERE	MORGANE	CAPEPS Ext	9+3H AS sur un semestre	Clg Maurois Limoges
GUIET	NICOLAS	LA PEPS	7+3H AS à l'année	Clg Ventadour Limoges
BEYSSAC	FABRICE	LA PEPS	7+3H AS à l'année	Clg Chateauponsac
CHARRAT	VINCENT	CAPEPS Réservé	17+3H AS à l'année	Clg Cabanis Brive

⇒ **Jean-Tristan
AUCONIE**



Dossier PPCR

Les annonces ministérielles entretiennent le flou et ne sont pas rassurantes concernant l'application des mesures PPCR. Le SNEP et la FSU considéreraient comme une trahison le non-respect des engagements du précédent gouvernement par l'actuel, car ne nous y trompons pas, les mesures économiques annoncées au détriment des fonctionnaires (gel du point d'indice, introduction d'un jour de carence, augmentation de la CSG, étude d'un point d'indice à valeur différenciée selon les trois versants de la fonction publique, report du calendrier d'application PPCR...) consisteraient à reprendre d'une main ce qui a été donné de l'autre.

⇒ Où en est-on ?

Au 01/09/2017, dès cette rentrée, **le reclassement dans les nouvelles carrières est mis en œuvre** : chacun (PEPS, Agrégé, Chargé d'Enseignement) a été reclassé selon les modalités précisées au JO du 7 mai 2017 (Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017), cf. tableaux sur notre supplément spécial national PPCR, que les syndiqués ont reçu en décembre 2016 : http://www.snefsu.net/bulencour/939sup_ppcr.pdf . Tout-un-chacun peut vérifier sur I-prof la viabilité de son reclassement (la bascule académique a eu lieu la semaine de la rentrée), **si vous constatez un problème, n'hésitez pas à nous contacter**. NB : vous pouvez consulter le simulateur (chargé d'enseignement / agrégé / PEPS) accessible pour les syndiqués sur la page d'accueil du site national du SNEP.

Principes du reclassement : en classe normale, le reclassement se fait à échelon égal. En hors-classe, les échelons sont renumérotés : le reclassement se fera à l'échelon -1 pour les professeurs certifiés et assimilés (exemple : le 6^e échelon actuel de la hors-classe sera renuméroté 5^e), à l'échelon -2 pour les professeurs agrégés (exemple : le 5^e échelon actuel de la hors-classe sera renuméroté 3^e). **Dans un cas comme dans l'autre, ce reclassement se fera avec conservation de l'ancienneté acquise dans l'ancien échelon.** Ainsi, lorsque cette ancienneté est égale ou supérieure à celle permettant d'accéder à l'échelon supérieur dans la nouvelle carrière, le reclassement se fera directement dans cet échelon supérieur, sans conservation d'ancienneté.

Le dispositif transitoire concernant les opérations de promotions à la hors-classe et de changement d'échelon (7^e et 9^e) devrait être effectif dès cette année selon les modalités suivantes :

- ⇒ **Hors-classe** : le vivier de promouvables devrait comprendre tous **les agents reclassés au 9^{ème} échelon avec 2 années d'ancienneté dans l'échelon au 01/09/17** ; le taux de promotion ainsi que le barème de promotion (devenu national) n'ont pas été publiés et sont en stand-by au ministère, les notes prises en compte sont celles arrêtées au 31/08/16 pour la grande majorité des collègues. L'an prochain, 2 types d'évaluation seront à confronter : ceux sur la base des notes acquises et ceux sur la base de la nouvelle évaluation du RV de carrière. **Il n'y a pas de candidature à faire, elles sont automatiques comme les années précédentes.**
- ⇒ **Avancement au 7^e et 9^e échelon de la classe normale** : à compter du 01/09/2017, **seuls les collègues atteignant, au cours de l'année, 2 ans d'ancienneté dans le 6^e échelon ou 2 ans et demi dans le 8^e échelon peuvent être concernés par un avancement accéléré d'échelon** (bonification d'un an), 30% seront promus. Tous les autres avanceront selon le nouveau rythme commun. Les notes prises en compte seront celles arrêtées au 31/08/2017 selon le principe suivant :
 - Note administrative fixée au 31/08/2016 (ou, pour ceux qui n'appartenaient pas au corps au 31/08/2016 : note attribuée au cours de l'année 2016-2017)
 - Note pédagogique fixée au 31/08/2016 si la dernière inspection datait de moins de 3 ans ou bien obtenue lors de l'inspection qui a dû avoir lieu au cours de l'année 2016-2017.

Le calendrier des opérations et des CAPA vous sera communiqué dès que nous en aurons connaissance.

⇒ ZOOM sur la classe exceptionnelle

Cette année sera aussi mise en œuvre la première CAPA d'accèsion à la **classe exceptionnelle des PEPS et des agrégés**. Les décrets et arrêtés ayant été publiés au JO, il semble peu probable que le gouvernement revienne dessus, cependant, il tarde à publier le texte réglementaire d'application, lui aussi en stand-by au ministère, malgré les relances régulières du SNEP et de la FSU.

Vous êtes nombreux à nous contacter en ce début d'année concernant ce nouveau grade, et cela de façon légitime, les enjeux financiers et de la reconnaissance de la valeur professionnelle étant considérables à terme.

Ce qu'il faut savoir :

La classe exceptionnelle constitue un nouveau débouché de carrière après la hors-classe, répondant à l'allongement de la durée d'activité. Il pourra permettre aux professeurs d'EPS d'accéder à la hors-échelle A (indices 890 à 972) et aux professeurs agrégés d'accéder à la hors-échelle B (indices 972 à 1067). **Mais les volumes de promotion et les modalités d'accès sont inadaptés et la grande majorité des collègues en l'état ne pourront pas atteindre ce grade avant leur départ à la retraite.** Les missions reconnues créeront de fait des inégalités entre les disciplines, les genres ou les corps.

Le SNEP et la FSU se sont opposés à ce grade qui initialement devait uniquement être un « grade fonctionnel » en revendiquant une carrière pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade : **l'accès à la classe exceptionnelle doit être ouvert à tous !** Le chantier pour atteindre ce mandat est considérable et sera probablement long, mais l'exemple de la hors-classe (initialement réservée à un petit nombre de collègues lors de sa création en 1989), doit rester en mémoire : depuis quelques années maintenant 100% des collègues partant en retraite ont eu accès à la hors-classe, à nous avec l'ensemble de la profession de faire en sorte que l'accès à ce nouveau grade suive la même évolution !

Les 1^{ères} CAPA d'accès à la Classe Exceptionnelle auxquelles nous siégerons, prévues initialement au 1^{er} trimestre, **ne se tiendront pas avant janvier**. L'effet rétroactif pour les promus à ce nouveau grade sera toutefois efficient à la date du 1^{er} septembre 2017.

Cette année (et les 3 suivantes), les candidatures se feront de façon individuelle, probablement CV et lettre de motivation (à confirmer selon le futur texte). Les promotions seront attribuées selon 2 viviers :

⇒ **Vivier 1 : 80% des promotions à ceux remplissant les conditions de 8 ans d'exercice dans certaines fonctions ou affectations** (elles sont cumulables et peuvent avoir été occupées dans divers corps des 1^{er} et 2nd degré comme par exemple 3 ans en éducation prioritaire et 5 ans dans le supérieur...). **Les candidatures peuvent alors se faire à partir du 3^{ème} échelon de la Hors-classe.** La liste des fonctions retenues est la suivante : affectation (ou exercice, pour les TZR) en éducation prioritaire / affectation dans l'enseignement supérieur / directeur d'école et chargé d'école / directeurs de CIO / directeur adjoint chargé de SEGPA / directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques / directeur de service départemental ou régional UNSS (mais pas adjoint !) / conseiller pédagogique auprès des IEN chargés du premier degré / maître formateur / formateur académique / référent auprès des élèves en situation de handicap.

⇒ **Vivier 2 : 20% des promotions à ceux étant au dernier échelon de la hors-classe, candidatant en dehors de ces fonctions au titre de leur carrière.**

Le barème qui sera mis en place devrait prendre en compte notamment l'avis du recteur basé sur les avis de l'IPR et du chef d'établissement, ainsi que le déroulé de carrière, mais nous n'en savons pas plus.

Il y aura très peu de promus issus du vivier 2, la montée en charge sera progressive : d'ici 2023, un plafond de 10% du corps sera promu. **Cette année, ce sera 2.51% du corps après les CAPA.**

Au plan national, il y a (approximativement) cette année, sur environ 30000 profs d'EPS :

- 2066 éligibles vivier 1, pour 586 promotions
- 2345 éligibles vivier 2, pour 146 promotions.

Dans l'académie, le corps des PEPS se composait de 311 collègues, il y a une quarantaine de promouvables au titre du vivier 2. Nous ne connaissons pas encore ceux du vivier 1 (et le rectorat non plus, c'est pour ça que les candidatures seront individuelles pendant 4 ans, chaque dossier sera donc étudié et classé). **Nous pouvons espérer (c'est une estimation), de 5 à 6 promotions au maximum au titre du vivier 1, et 1 voire au mieux 2 promotions cette année parmi ceux au titre du vivier 2.** Concernant les agrégés, nous n'avons pas encore les données car toutes les disciplines sont traitées ensemble.

On le voit, l'accès à ce grade est plus que réduit et il y aura très peu d'élus, nous avons alerté lors des négociations sur sa création que cela était d'une part injuste et d'autre part générateur d'une frustration contre-productive chez les collègues.

Il faut de toute façon candidater, nous encourageons les collègues à la faire dès que le texte sera publié, que nous connaîtrons les modalités de candidature et nous communiquerons à ce moment-là.

⇒ Les rendez-vous de carrière (RVC)

Ils sont mis en place dès cette année et devraient potentiellement concerner 3 types de personnel, la situation à prendre en compte est celle après reclassement éventuel au 01/09/2017 :

- ⇒ Les collègues ayant entre 1 et 2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon, en lien avec l'avancement à rythme accéléré au 7^{ème} échelon pour 30% des collègues.
- ⇒ Les collègues ayant entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans le 8^{ème} échelon, en lien avec l'avancement à rythme accéléré au 9^{ème} échelon pour 30% des collègues.
- ⇒ Les collègues ayant entre 1 et 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon en lien avec la promotion plus ou moins rapide à la hors-classe.

La mise en œuvre a déjà pris du retard, **les collègues concernés recevront prochainement une notification les informant de ce rendez-vous** (cette notification se fera les années suivantes avant les vacances d'été). Un mois avant la date choisie, ils recevront le calendrier précis du RVC qui se décompose de la façon suivante :

- ⇒ **Inspection** en classe par l'IPR pouvant être accompagné du chef d'établissement (nous n'étions pas favorables à cette possibilité, le SNEP ne reconnaissant pas l'autorité pédagogique du chef d'établissement, nous estimons que cette prérogative relève de l'IPR seul et qu'une co-inspection peut influencer, dans un sens ou dans l'autre, l'objectivité de celle-ci)
- ⇒ Un **premier entretien** avec l'inspecteur
- ⇒ Un **second entretien** avec le chef d'établissement (dans un délai maximum de 6 semaines)

La possibilité existe (le SNEP et la FSU se sont opposés à son obligation) de renseigner un document (type) de référence à l'entretien et de le communiquer en amont du RVC à l'un ou aux deux évaluateur(s).

Vous recevrez ensuite via une nouvelle application d'I-Prof, nommée SIAE, une notification comprenant les appréciations des évaluateurs, et vous aurez 3 semaines pour éventuellement formuler des observations dans le cadre réservé à cette attention. A la rentrée suivante, vous recevrez l'appréciation définitive et l'avis final du recteur dans les 15 jours. **Le collègue dispose alors de deux niveaux de possibilité de recours :**

- ⇒ Dans les 30 jours : recours gracieux de révision d'appréciation auprès du recteur (une non-réponse dans les 30 jours suivants vaut rejet du recours)
- ⇒ L'agent peut alors saisir la future CAPA qui statuera sur les avis et qui aura lieu en amont de celles concernant les promotions : les procédures s'inscrivent donc dans un temps long !

Les **nouveaux items d'évaluation** (à mettre en relation avec le référentiel de compétences professionnelles) ainsi que l'avis final du recteur seront étalonnés sur 4 niveaux (à consolider / satisfaisant / très satisfaisant / excellent) et sont les suivants :

- ⇒ Remplis uniquement par l'IA-IPR (5 items sur 11) :
 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
 - Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves
 - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
 - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
 - Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
- ⇒ Remplis uniquement par le chef d'établissement (3 items sur 11) :
 - Coopérer au sein d'une équipe
 - Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'établissement
 - Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages
- ⇒ Remplis conjointement par le chef d'établissement et l'IA-IPR (3 items sur 11) :
 - Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
 - Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
 - S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

⇒ Quelles décisions gouvernementales ?

La FSU a signé le protocole PPCR car il est urgent d'en finir avec le mouvement de dévalorisation des carrières et des rémunérations des agents de la fonction publique. Mais elle en a dans le même temps souligné **les insuffisances dont celle d'un calendrier, entre 2016 et 2020 selon les catégories, trop étalé après 25 années sans mesure d'ensemble et six années de gel de la valeur du point d'indice conduisant à plus de 15% de perte de pouvoir d'achat sur le traitement indiciaire soit deux mois de rémunération principale.**

Si pour le SNEP et la FSU, PPCR est un premier pas appelant rapidement d'autres mesures, nous n'accepterons pas que soit remis en cause son calendrier de mise en œuvre !

Le gouvernement envisage donc aujourd'hui de l'allonger au risque de vider les mesures de leur sens. Et pourtant, les personnels des trois versants de la fonction publique ont déjà « payé » cette revalorisation : le gel du point d'indice depuis 2010 représente l'équivalent de 7 milliards de pouvoir d'achat perdus par les fonctionnaires. Le coût des mesures PPCR représenterait au total 4 à 5 milliards étalés jusqu'en 2020 (estimation de la Cour des Comptes).

Ainsi, le gouvernement considère que la main qui rend d'un côté 4 à 5 des 7 milliards pris de l'autre serait encore trop généreuse... Cela suffit ! **Pour le SNEP et la FSU, il est inacceptable que les personnels connaissent de nouvelles dégradations de la reconnaissance de leur travail, de leur engagement, de leur apport essentiel au service de l'intérêt général et du bien commun.**

Cet accord arraché au précédent gouvernement et qui constitue pour la FSU un début de revalorisation doit donc être défendu !

Pour mémoire, il est prévu :

- ⇒ En 2018 : **un deuxième temps transfert primes / points** pour les personnels de catégorie A, sans effet sur le salaire net mais **avec un gain sur la pension** : en cas de report de la mesure par le gouvernement, les personnels ayant prévu un départ à la retraite au cours de 2018 ne bénéficieraient pas de 10 à 15 euros de plus sur leur pension nette. Les enseignants ne seraient pas les seuls à subir les conséquences de ce report : pour de très nombreux échelons des catégories B et C, des revalorisations qui seraient alors repoussées à 2019, avec un effet net sur un an de perte de pouvoir d'achat et de dévalorisation des pensions en conséquence pour les personnels partant à la retraite.
- ⇒ En janvier 2019 sont prévues des **revalorisations de nombreux échelons**. Seront-elles reportées à janvier 2020 ?
- ⇒ En 2020 est prévue la **création de nouveaux échelons**, en particulier un nouvel échelon en fin de deuxième grade pour la hors classe des enseignants ou pour la classe exceptionnelle des chargés d'enseignement, allant jusqu'à l'indice 821 : si cette mesure était reportée à 2021, ce sont 50 euros mensuels sur l'année 2020 et l'intérêt pour le départ à la retraite repoussé de juillet 2020 à juillet 2021 : inacceptable !

⇒ **Jean-Tristan
AUCONIE**



Les questions liées au protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations sont compliquées.

Lors du stage « Agir dans l'établissement et au CA », nous proposerons un temps important sur cette problématique pour clarifier au maximum les textes et répondre à vos interrogations, (nous en saurons certainement plus au moment du stage !)

Stage AGIR, les jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2017
Tous les détails et mode d'inscription page 11 !

CDEN creuse

⇒ Le SNEP obtient des avancées notoires !

Les avancées obtenues lors du CDEN de juin 2017, grâce aux interventions du SNEP et de la FSU 23, sont les suivantes:

- ⇒ Les collèges des deux cités scolaires d'Aubusson et La Souterraine bénéficieront comme les autres collèges creusois d'une subvention fléchée pour l'EPS (ils en étaient exclus jusqu'alors). Le même mode de calcul que les autres collèges est appliqué (forfait établissement de 650€ + 7.50€ par élève). Cette décision est pérenne.
- ⇒ La demande d'une prolongation de 2 séances du cycle piscine des 6^{èmes} financé par le conseil départemental (actuellement 12 séances) sera étudiée.
- ⇒ Les professeurs d'EPS des collèges creusois peuvent faire remonter par leur chef d'établissement la demande d'un ordinateur pour l'EPS et la possibilité d'une connexion internet par gymnase. Nous vous recommandons de faire voter au CA cette demande, pour informer la communauté éducative et lui donner un caractère offi-

ciel.

D'autre part, les collègues de Parsac vont pouvoir utiliser dès cette rentrée leur nouvelle salle d'évolution qui a été équipée.

Le SNEP 23 fera parvenir à Mme Simonet, présidente du Conseil Départemental les référentiels SNEP concernant les constructions d'installations sportives pour que les travaux futurs sur les équipements sportifs puissent être étudiés afin de répondre aux exigences de l'enseignement de l'EPS (normes, sécurité, matériel...).

Le SNEP 23 a su porter les revendications des collègues, être entendu et en retour a trouvé une écoute favorable à des avancées non négligeables.

Tous ces dossiers seront bien sûr suivis cette année pour en évaluer la mise en œuvre !

⇒ **Annette
DURIN**



STAPS

⇒ Le SNEP académique dans l'action !

Les déboires d'APB et du tirage au sort à l'entrée en STAPS pourraient sembler derrière nous. Le ministère a annoncé la fin du tirage au sort et a permis aux filières en tension de revoir leur capacité d'accueil. Si 30 000 jeunes ont demandé à entrer en STAPS au niveau national en juin dernier, à Limoges, c'est 250 étudiants (tous issus de vœu 1) et 94 à Brive qui ont fait leur rentrée en L1, soit 50 de plus que l'année dernière à Limoges et plus 30 à Brive.

Au mois de juin dernier, le SNEP académique, avec les collègues du STAPS et les représentants des associations d'étudiants, a participé aux actions pour dénoncer le tirage au sort. (réunions, AG avec les jeunes victimes du tirage au sort et leur famille).

Pour autant, si l'on peut se réjouir de l'engouement des jeunes pour cette filière, tous les problèmes ne sont pas résolus. L'accueil se fait à moyen constant, au détriment, donc, des conditions de travail des personnels et d'apprentissage pour les étudiants. Il manque des locaux, des postes d'enseignants et d'administratifs. Des difficultés d'accès aux installations sportives apparaissent.

En septembre 2016, T. Mandon alors secrétaire d'Etat, débloquent 100 millions d'euros pour accompagner l'augmentation des effectifs et les « filières » en tension, telles que médecine. Les STAPS n'ont pas reçu le moindre centime...

Si l'actualité autour de la filière STAPS a permis de mettre à jour plusieurs problèmes, conséquences du

manque d'anticipation de l'évolution démographique pourtant prévisible et annoncée dans le cadre des politiques scolaires depuis un certain nombre d'années, ces problèmes font aujourd'hui système et rendent toute tentative de résolution complexe, malgré les bonnes volontés. Dans le meilleur des cas, un bricolage « intelligent » verra le jour. Pour nous, il est urgent de s'inscrire dans un processus global, à plus long terme, car c'est l'ensemble de l'université qui est aujourd'hui à questionner et à repenser.

Pour le SNEP académique, une réflexion globale sur les STAPS doit être menée. L'entrée en STAPS doit être ouverte à tous, maintenue dans une formation universitaire, en tant que service public. Dans ce cadre, il convient de privilégier un système d'orientation plutôt qu'un système de sélection. Le SNEP défend la mise en place d'options EPS dans tous les lycées et l'obtention de moyens d'enseignement, d'infrastructures (notamment sportives) à la hauteur des besoins. La culture sportive et les APSA doivent rester au cœur des enseignements du STAPS.

Le SNEP académique continue à travailler, à accompagner les personnels dans leurs revendications.

⇒ **Lucile
GRES**



Mobilisation

⇒ Des retraitées et retraités

Parce qu'une fois de plus le gouvernement s'attaque à leur pouvoir d'achat, aux services médicaux et sociaux, neuf organisations appellent les retraité-e-s à se mobiliser.

Haro sur le pouvoir d'achat des retraités

Le gouvernement annonce une **baisse des pensions de 8 millions de retraité-e-s en augmentant de 1,7 point leur CSG, sans aucune compensation.**

La CSG passera de 6,6 % à 8,3 % soit une augmentation de 25 %. Ce qui représente **une perte de :**

⇒ **204 € par an pour une pension de 1 200 € par mois,**

⇒ **306 € par an pour une pension de 1 500 € par mois,**

⇒ **408 € par an pour une pension de 2 000 € par mois.**

Cette augmentation de CSG s'ajoute à une liste déjà longue d'attaques :

⇒ **CASA** (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) de 0,3 %,

⇒ suppression de la 1/2 part fiscale pour les veuves et veufs,

⇒ fiscalisation de la majoration familiale

⇒ blocage des pensions depuis plus de 4 ans.

⇒ et maintenant l'annonce de la **réduction de 5 € par mois de l'APL** (Aide Personnalisée au Logement) qui visera notamment les retraités locataires.

L'annonce d'une revalorisation des pensions du régime général et alignés de 0,8 % au 1^{er} octobre ne représenterait, en aucune manière, une augmentation car elle ne ferait que compenser l'inflation des seuls 12 derniers mois. D'autant que pour les retraites complémentaires aucune augmentation n'est prévue.

De plus, les **plans d'aide à l'autonomie sont insuffisants**, à domicile comme en établissements. Le gouvernement, non seulement ne prend aucune mesure pour réduire les « restes à charge », mais il s'attaque aux moyens dont peuvent disposer établissements, associations et collectivités locales en **réduisant les emplois aidés.**

Prendre au plus grand nombre pour donner aux riches

Le gouvernement prévoit de prendre toujours plus dans la poche des personnes retraitées, qui se-
ront par ailleurs pénalisées par la suppression de services publics.

Dans le même temps il favorise beaucoup les plus riches notamment par la baisse de l'ISF, l'impôt sur la fortune.

Les retraité-e-s n'ont pas besoin d'explications ou de pédagogie mais de **justice sociale.**

**Non à la hausse de 25% de la CSG !
Revalorisation de nos pensions !
Journée nationale d'action le 28 septembre**

**Venez montrer nombreux votre mécontentement
Rassemblements le 28 septembre 2017 :
à 10h30 devant la Préfecture à LIMOGES
à 10h place de la Guierle à BRIVE**



Stages de formation syndicale

⇒ **Stage AGIR dans mon établissement et au Conseil d'Administration**

Ce stage se veut comme la « boîte à outils » du professeur d'EPS qui ne veut pas subir dans son établissement. Axé sur des problématiques rencontrées très (trop) régulièrement, le stage s'appuie sur des cas concrets, des petites mises en scène qui permettent de vivre des situations qui peuvent subvenir à tout moment dans un établissement scolaire. Le tout dans une bonne ambiance bien sûr !

Jeudi 23 novembre

Les bases :

- ⇒ Questionnaire / réponses flash sur les droits syndicaux / règles du CA
- ⇒ Les droits syndicaux : heure d'info syndicale, stages,...
- ⇒ Autonomie des établissements
- ⇒ Le Conseil d'Administration et le Conseil Pédagogique

DHG et réforme du collège :

- ⇒ Diaporama explicatif : historique de la DHG, DHG aujourd'hui et DHG demain en collège (comparatif et construction de ses outils)
- ⇒ Jeux de rôle en partant de cas concrets
- ⇒ Bilan sur plusieurs plans (forme et fond)
- ⇒ Bilan des arguments utilisés (PERF)
- ⇒ Stratégie de communication
- ⇒ TP : concevoir une motion, un communiqué de presse, une lettre aux parents

Pratique sportive / apéro / repas / petite soirée !

Vendredi 24 novembre

Le budget :

- ⇒ Explications, décryptage d'un budget à partir d'un exemple
- ⇒ Etat des lieux dans l'académie de Limoges (Collèges et lycées)
- ⇒ Jeu de rôle en partant de cas concrets

Equipements :

- ⇒ Faire le bilan et intervenir localement et collectivement pour son établissement : commune, Comcom, département, Région, Etat
- ⇒ Les outils : docs SNEP, brochure DGESCO, enquêtes en cours
- ⇒ TP : Aquapolis : quelles suites donner ?

PPCR :

- ⇒ Evolution des rémunérations / refonte des grilles
- ⇒ Les rendez-vous de carrière
- ⇒ La hors-classe et la classe exceptionnelle
- ⇒ L'évaluation des enseignants par l'IA-IPR et le chef d'établissement

Ce stage, organisé à la base de Uzerche, est proposé pour la première avec une nuitée. Ce qui permettra d'allier un timing moins serré avec ce qui fait aussi notre nature d'enseignant d'EPS :

la pratique sportive et les moments conviviaux !

La somme de 15€ sera demandée pour ce stage pour participer aux frais de repas et de nuitée.

Modalités d'inscription page suivante !

⇒ Stage Egalité / Arts du Cirque

Stage organisé à Guéret les lundi 1 et mardi 2 mars 2018 par le SNUIPP 23 (syndicat des professeurs des écoles de la FSU) et le SNEP-FSU.

Contenu du stage (à finaliser) :

⇒ **Edith Maruéjols**, géographe spécialisée dans les questions d'égalité dans les espaces publics. Elle a fait une thèse et travaille sur les cours d'école et les équipements sportifs (équipements publics, installations sportives, politique de la ville).

« En général, les garçons ont l'espace central avec le terrain de football, le terrain de basket, ou des jeux qui demandent de l'expression, c'est-à-dire de courir, de prendre de la place... Ils s'organisent entre eux dans des jeux comme ça, et les filles, sans s'en rendre compte, vont se mettre sur les espaces qu'on leur laisse »

« Les garçons vont réinvestir massivement les espaces publics sportifs, de type gymnase ouvert, terrain en accès libre, city stade, skate parc, dans lesquels on ne compte plus alors quasiment aucune pratiquantes, les filles étant au mieux spectatrices. »

⇒ **Sophie Gaillard**, professeure d'EPS, artiste, spécialisée en arts du cirque.

Comment l'enseignement du cirque peut-il contribuer à lutter contre les inégalités ?

Enseigner le cirque avec peu de matériel.

Développer la créativité et l'expression.

Mise en pratique.

Pour s'inscrire aux stages du SNEP, deux choses à faire :

⇒ Nous prévenir de votre inscription à s3-limoges@snepfsu.net

⇒ Recopier la demande de stage ci-dessous et l'adresser au recteur, sous-couvert de votre chef d'établissement. Chaque enseignant a droit à 12 jours de formation syndicale par an !

Nom - Prénom

Grade et fonction

Etablissement ou service

A Monsieur le Recteur de l'académie de Limoges

s/c de M. / Mme le Principal / le proviseur

Conformément aux dispositions prévues :

à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires

à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé

du jeudi 23 novembre au vendredi 24 novembre 2017

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à : LIMOGES (87)

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A..... le

Signature :

- Les stages ne peuvent pas être comptabilisés au même titre que les autorisations d'absence.
- Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse).
- Respectez les délais : demande faite au recteur au plus tard 1 mois avant le stage.
- **"A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)**
- Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.
- Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.
- Si vous êtes hors-délais, pas d'autocensure, faites tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "traîner" la transmission.

Action « privés de piscine »

⇒ Le SNEP dans la presse

L'action Aquapolis du 31 Août dernier, organisée par le SNEP académique a permis une couverture médiatique de l'événement et a donné lieu à une audience à Limoges Métropole (propriétaire de l'installation).

320

créneaux
par an non
utilisés !

MOBILISATION

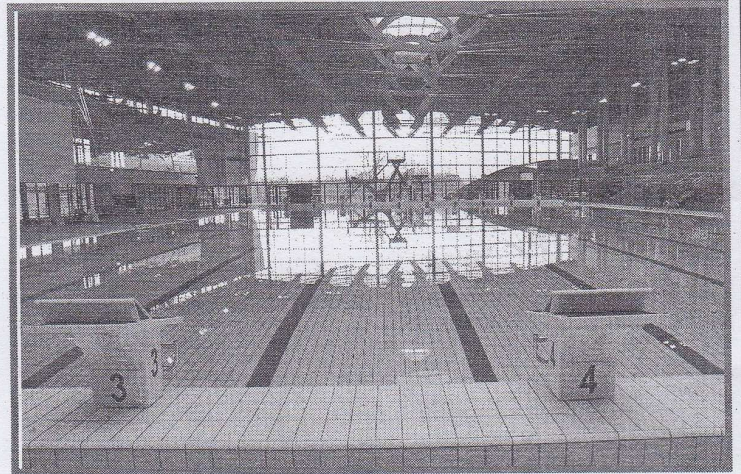
Les «privés de piscine» passent à l'action

Malgré les nombreuses diverses interventions du SNEP-FSU notamment au travers de demandes d'audience et de courriers aux collectivités, le syndicat des professeurs d'EPS remarque que «le bassin d'Aquapolis reste désespérément vide !»

Pour le SNEP-FSU, la mise en délégation de service public à l'entreprise privée Vert Marine a donné lieu à une quasi-impossibilité d'accéder à Aquapolis pour les élèves du second degré. «A l'exception de deux établissements qui ont fait l'«effort» sur leur dotation propre (au détriment d'autre chose), les collectivités compétentes refusent de payer l'accès des collégiens et lycéens à Aquapolis, dont le prix s'élève à 65€ par créneau et par ligne d'eau».

Un état de fait qui, couplé à la fermeture de la piscine de Beaubreuil en juillet 2016 «dans la précipitation et sans aucune information préalable, ne permet pas d'enseigner la natation dans de bonnes conditions et met les établissements en concurrence».

Pourtant, le SNEP-FSU remarque que pour la construction d'Aquapolis, le conseil départemental a participé à hauteur de 5 millions d'euros et le conseil régional à hauteur de 5,5 millions d'euros. La collectivité responsable de Limoges Métropole a participé à hauteur de 31,3 millions d'euros, les autres financements se répartissent entre le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour 5 M€ ; l'Etat par le Fonds national pour le développement du sport (FNDS) pour 1,3M€ et l'Etat avec le Fonds européen de développement régional à hauteur de : 1M€ . «Une absence de convention avec le conseil départemental pour les collèges et avec le conseil régional pour les lycées serait à l'origine de ce dysfonctionnement», avance



La mobilisation débutera à 17h jeudi.

l'organisation syndicale. Par ailleurs, la convention actuelle qui n'intègre que le 1^{er} degré, ne serait revue qu'en 2021. Selon nos calculs, 320 créneaux annuels possibles ne sont pas utilisés et pourraient concerner à court terme et très facilement : onze écoles qui devraient aller beaucoup plus à Aquapolis, six collèges qui devraient pouvoir s'y rendre et quatre lycées. Tout ceci révèle, outre le déficit d'accès pour les scolaires, une gestion de l'argent public pour le moins discutable».

DES INÉGALITÉS SOCIALES ACCENTUÉES

Outre le gâchis, en terme de dépenses publiques, le SNEP-FSU se pose la question des politiques mises en œuvre concernant l'accès au savoir-nager. «La fermeture de Beaubreuil soulevait déjà des questions en terme de politique de la ville, lorsqu'on sait que celle-ci se trouvait dans un quartier plutôt populaire, et qu'elle a concerné les collèges Anatole-France, Firmin-Roz (REP), Ronsard (REP+), Maupassant ainsi que le LP Saint-Exupéry. Ces établissements accueillent des élèves souvent issus

de milieux sociaux modestes et souvent éloignés de la pratique sportive extérieure à l'école, en particulier de la natation. L'apprentissage de la natation, au sens large, doit relever du service public d'éducation. L'école doit être au service de la réduction des inégalités et, à ce titre, ces apprentissages ne doivent pas être renvoyés à la sphère privée».

Réclamant que les budgets nécessaires soient abondés et qu'un fléchage soit mis en place par le conseil départemental pour les collèges et par le conseil régional pour les lycées et lycées professionnels afin que les élèves puissent enfin accéder à l'infrastructure, le SNEP-FSU appelle à l'action ce jeudi 31 août à 17h sur le parking d'Aquapolis pour que l'action «Privés de piscine, des centaines d'élèves sur le carreau» soit la plus réussie et visible possible. «Venez avec vos bonnets de bain, maillots, bouées, piscines gonflables, palmes, masques, tubas, pancartes. Parce qu'ensemble, on est plus fort, parce que nous voulons aller à la piscine, pour nos élèves».

Les professeurs d'EPS alertent sur la restriction des bassins

Par Johan Detour

Déplorant que la grande majorité des lycéens et collégiens de l'agglomération ne puisse pas profiter du bassin de l'équipement communautaire, une vingtaine de professeurs d'EPS se sont mobilisée hier en fin d'après-midi.

Lunettes et bonnet sur la tête, en maillot de bain pour certains, une vingtaine de membres du SNEP-FSU, syndicat des professeurs d'EPS, sont montés au créneau devant l'Aquapolis afin de sensibiliser ses usagers de leur constat. Comme nous l'expliquions dans notre édition de mardi, le syndicat s'inquiète de « la quasi impossibilité d'accéder à l'Aquapolis pour les élèves du second degré, regrettant par ailleurs la fermeture de la piscine de Beaubreuil, dans la précipitation et sans aucune information préalable ».

Dominique Parvillé, co-secrétaire du SNEP-FSU 87, déplore le fait qu'« on envoie des élèves à l'autre bout de Limoges jusqu'à Saint-Lazare alors que nous avons ce bassin qui existe ici ». Avec ses élèves de Couzeix, il est obligé d'aller jusqu'à Saint-Pardoux, soulignant le gaspillage en matière de carburant et de temps. S'il ne reproche rien à la municipalité quant au quasi non accueil des collégiens et lycéens à l'Aquapolis, « la Ville de Limoges a quand même une part de responsabilité



Le SNEP-FSU se demande si apprendre à nager ne redeviendra pas bientôt de la sphère privée.

dans la fermeture de la piscine de Beaubreuil qui permettait un certain confort pour les établissements ».

Dans un communiqué adressé à la presse hier après-midi, la Ville de Limoges fait savoir qu'elle « accueille gratuitement toutes les écoles primaires publiques et privées de la commune dans une cinquantaine d'équipements sportifs et assure le transport des élèves vers les différents équipements utilisés avec une priorité donnée à

l'apprentissage de la natation ».

En ce qui concerne l'accès des établissements scolaires du secondaire aux piscines municipales, « la Ville de Limoges a répondu à l'en-

semble des créneaux demandés par les établissements du secondaire de Limoges dans les piscines mais également dans les autres installations sportives municipales. Le planning d'occupation des piscines municipales a été validé par les professeurs d'EPS coordonnateurs, les représentants de

l'Inspection académique et du Rectorat, et une représentante du SNEP-FSU lors du comité de pilotage des plannings d'occupation scolaire des équipements sportifs municipaux le 2 juin 2017 ».

Au sujet de l'Aquapolis, « la Ville de Limoges qui n'est ni propriétaire ni gestionnaire de cet équipement, regrette que l'accès au bassin olympique de 50 m / 10 couloirs de cet équipement de Limoges métropole, équipé d'un mur amovible et qui semble très peu

fréquenté pendant le temps scolaire, n'ait pas été prévu pour les établissements du second degré de l'agglomération dans des conditions négociées avec la Région et le Département ».

Au moment de la mobilisation, Limoges Métropole a également réagi par un communiqué : « Concernant l'accueil des établissements du secondaire à l'Aquapolis, situés sur le territoire de Limoges Métropole, des créneaux sont prévus en cas de demande, chaque année dans les plannings de délégataire au sein du bassin de 50 m. En contrepartie, les établissements doivent en effet, tout comme les écoles du 1^{er} degré dont l'Agglo a choisi de prendre en charge le financement, s'acquitter d'un droit d'utilisation conformément à la grille tarifaire en vigueur. Le coût du créneau par classe (pour une heure) est de 62,60 euros TTC et non de 65 euros comme le mentionne le SNEP-FSU. Pour les établissements scolaires du secondaire provenant du territoire hors Agglo, le tarif est de 73,05 euros TTC ».

Pour le syndicat, « il faudrait que le Département et la Région passent des conventions avec l'Aquapolis. Le responsable du centre aquatique est d'ailleurs prêt à accueillir des élèves du second degré. Lui, il ne demande que ça. Qu'il y ait des élèves qui viennent remplir son bassin pendant les heures creuses.

Le coût de l'entrée pour un groupe scolaire par élève est plus élevé qu'une entrée individuelle !

Pour une classe de 28 élèves, travaillant sur quatre lignes d'eau (de 25m) pour 10 séances, le total est de 1242€, le prix étant de 62,10€ par ligne d'eau. Rapporté au prix par élève, cela représente 4.43€. Si l'établissement prend une entrée individuelle pour chaque élève, cela sera moins cher : 4.20€ hors comcom et 3.30€ comcom !

80 classes au moins « privées » de piscine !

Le dépouillement de l'enquête que le SNEP a fait circuler par établissement en cette rentrée donne déjà des éléments éclairants. Le dépouillement n'est pas terminé, mais : au moins 6 collèges, soit 45 classes souhaiteraient se rendre à Aquapolis si le financement était supporté par le conseil départemental et 5 lycées, soit 35 classes, si le conseil régional finançait l'accès !

AQUAPOLIS ■ Le SNEP-FSU souhaite que les élèves accèdent à l'Aquapolis

Se jeter à l'eau pour la rentrée

Jeudi dernier, le SNEP-FSU, syndicat de professeurs d'éducation physique, s'est mobilisé, afin que les élèves des environs puissent avoir accès au bassin de l'Aquapolis.

Maëlys Sierotnik

C'est armés de bonnets et de maillots de bains que les professeurs d'EPS se sont mobilisés, face à l'Aquapolis, pour déplorer son bassin qui reste vide.

Pour cause, la délégation de service public à l'entreprise privée Vert Marine limite l'accès des élèves du second degré à la structure. En effet, cette dernière facture cet accès 62,60 €, par ligne d'eau et par heure, aux établissements. Un problème pour ceux qui ne bénéficient pas d'aides pour le financement du fait d'un manque de conventions. Le SNEP-FSU estime ainsi que les conditions pour bien enseigner la natation ne sont pas réunies.

Des créneaux pourtant disponibles

De nombreux horaires sont cependant disponibles pour accueillir les élè-

ves à l'Aquapolis. Il ne s'agit donc pas d'un manque d'infrastructures, mais d'un problème d'organisation selon le syndicat, qui dénonce également une concurrence entre les écoles, et un renforcement des inégalités sociales.

Il met en cause le temps de transport pour se rendre dans une piscine, au détriment du temps passé dans l'eau, notamment

depuis la fermeture de la piscine de Beaubreuil. Les élèves des collèges de cette zone devront par exemple se rendre à la piscine de Saint-Lazare, alors que l'Aquapolis est bien plus proche et leur permettrait d'avoir plus de temps pour apprendre à nager. Les élèves de Couzeix devront quant à eux aller jusqu'à Saint-Pardoux.

Le SNEP-FSU se mobilise

donc pour que la convention (qui n'intègre que le premier degré) et qui doit être renégociée en 2021, le soit au plus vite afin que les élèves puissent bénéficier de ces services.

Limoges Métropole et la ville de Limoges ont fait savoir dans un communiqué que toutes les écoles et lycées avaient pourtant une piscine attribuée pour la rentrée. ■



DANS LE BAIN. Les membres et soutiens du SNEP-FSU mobilisés. PHOTO MAËLYS SIEROTNIK

⇒ Audience à Limoges Métropole

*Des perspectives encourageantes
bien qu'en demi-teintes*

Suite à l'action à Aquapolis le 31 août, Monsieur Vandembroucke, président de Limoges Métropole, a reçu une délégation du SNEP le 8 Septembre 2017.

Le SNEP, après avoir exposé les chiffres et dénoncer l'impossibilité d'accès pour les élèves du second degré a porté trois revendications essentielles.

1. **Le prix est prohibitif** (cf détails page précédente), **il faut le revoir.**

Les EPLE n'ayant pas de fléchage spécifique pour l'accès à la piscine, ils sont dans l'obligation de ponctionner leur budget de fonctionnement pour y accéder. Les budgets ne sont pas abondés et fongibles (les lignes budgétaires ne sont pas figées). Par conséquent, il est très difficile pour un EPLE de faire ce choix, au détriment du reste. Les deux seuls établissements qui avaient fait ce choix (Maryse Bastié et Couzeix) sont revenus en arrière et ne vont plus à Aquapolis.

Si le financement des lycées et LP est géré par le conseil régional et celui des collèges par le conseil départemental, Limoges Métropole est bien responsable du prix choisi !

Sur ce point, Monsieur Vandembroucke nous a fait savoir que Limoges Métropole allait étudier la question et nous donnerait une réponse d'ici 15 jours.

2. **L'urgence est à la rédaction de conventions tripartites avec les collectivités compétentes pour permettre l'accès des scolaires.**

L'absence de conventions avec les conseils départemental et régional n'ont pas permis de fixer un cadre acceptable pour tous. Le SNEP a demandé à ce qu'elles soient rédigées le plus rapidement possible.

Le Président de Limoges Métropole nous a fait savoir que des contacts avaient été pris avec le Conseil Régional et que la rédaction d'une convention était envisagée. Pour le conseil départemental, Monsieur Leblois (président du conseil départemental) a sollicité la rédaction d'une convention

comportant la gratuité pour les collèges, à ce jour, aucune suite n'a été donnée par Limoges Métropole.

3. **La Délégation de Service Public pose problème, le SNEP demande à ce que la gestion de la piscine se fasse en régie comme c'est le cas à Saint-Léonard ou Saint-Junien.** L'actuelle convention de Limoges Métropole avec Vert Marine (délégataire pour la gestion d'Aquapolis), est valable jusqu'en 2021.

Il nous a été répondu que jusque-là, la convention ne pouvait être « cassée ». Après cette date, toutes les possibilités seraient étudiées : nouveau délégataire ou régie ?

Le SNEP FSU, avec la profession, continuera à peser de toutes ses forces dans les mois à venir pour que nos élèves puissent accéder à la piscine. **Cet état de fait est contraire à la conception du Service Public défendue par le SNEP-FSU qui considère que tous les élèves devraient pouvoir accéder à l'apprentissage de la natation sur l'ensemble du territoire.** Par ailleurs, ce n'est pas aux élèves (qui par voie de conséquence subissent les difficultés d'accès) de supporter le financement et l'entretien des équipements en particulier ceux à vocation récréative (sauna, jacuzzi, etc.) qui n'apportent pas de plus-value à l'enseignement offert aux scolaires. L'apprentissage de la natation, au sens large, dans le cadre d'un service public de qualité, contribue à la réduction des inégalités. Limiter l'accès des scolaires revient à renvoyer ces apprentissages à la sphère privée. Pour le SNEP-FSU, le service public d'éducation doit permettre d'accéder au savoir nager et à la culture commune que constitue l'apprentissage de la natation pour tous les élèves, de la maternelle au lycée.

⇒ Marie-Pierre
DOUMEIX



⇒ Lucile
GRES



⇒ Sonia
LAJAUMONT



Pensez à réserver vos dates pour participer aux stages proposés cette année !

- ⇒ Un stage « Agir au Conseil d'Administration et dans mon établissement » sur deux jours, à Uzerche, les jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2017. Le lieu incontournable pour tout savoir sur les règles qui régissent une DGH, un budget, mais surtout comment être acteur sur ces moments primordiaux dans une année. Un long moment sera aussi consacré au PPCR (carrière, classe exceptionnelle, nouvelle évaluation des enseignants, etc.)
- ⇒ Un stage « Egalité Filles—garçons / Arts du Cirque », proposé à Guéret les lundi 1 et mardi 2 mars 2018. Plusieurs intervenants de qualité seront présents pour éclaircir et faire leurs propositions sur cette thématique

Tous les détails pages 11 et 12 !